

NOTE D'INFORMATION RENOUVELLEMENT D'AGREMENT ENF

L'une des conditions du renouvellement automatique du numéro d'agrément ENF d'une structure est la production de bilan : mise en place de sessions Sauv'Nage et/ou Pass'Sports de l'eau au sein de la structure.

En fin de saison (jusqu'en Août), le président de la structure agréée doit envoyer le rapport de production de bilan (cf Modèles joints) à la responsable nationale ENF :

Mme RIOUX Typhaine : typhainerioux@yahoo.fr

Si vous n'avez pas mis de session en place, vous perdez votre numéro d'agrément et le président de votre structure doit alors refaire la démarche de demande de numéro d'agrément (cf circulaire C20).

Cependant, pour les structures ayant demandé leur agrément pendant la saison en cours, un délai d'une saison leur est accordé pour l'envoi du rapport de production de bilan.

Exemple : l'association « XXXX » a demandé son numéro d'agrément ENF en janvier 2010, elle aura alors jusqu'en août 2011 pour envoyer son rapport de production de bilan.

Typhaine RIOUX,
Responsable Nationale ENF